

# un autre projet est possible

collectif-cptg.org



L'Écho du Triangle du jeudi 27 mars 2025

## Logistique ou agriculture ?

### Une alternative sans ambiguïté pour le Triangle de Gonesse !

Comme vous le verrez au fil de nos articles, on consulte beaucoup le public au travers d'enquêtes (sur les mobilités, sur le trafic aérien, sur des modifications du PLU...), mais l'écoute-t-on vraiment ? Pourtant, quand on voit l'imbroglio que constitue une enquête publique sur la ZAC de 300 ha qui n'existe plus sur le Triangle puisqu'elle a été annulée, ou bien l'instrumentalisation politique dont fait l'objet la création d'un établissement scolaire à Villiers-le-Bel, on se dit que c'est bien entre les mains du CPTG que l'avenir du Triangle de Gonesse est encore le mieux assuré !

L'alternative qui définit l'avenir du Triangle de Gonesse est la suivante :

- soit la logistique inepte et délétère du point de vue économique, social et environnemental, à laquelle la création d'un accès routier envisagé par le préfet du Val d'Oise en serait la porte ouverte
- soit l'usage de ses terres par une agriculture paysanne et biologique

L'usage des terres franciliennes sera très probablement abordé lors du colloque parlementaire le 3 avril prochain à l'Assemblée nationale, soutenu par le CPTG et auquel participera l'association de coopération territoriale AgriParis Seine qui pourrait jouer un rôle important dans la préservation de l'agriculture sur le Triangle de Gonesse et sa conversion en culture maraîchère biologique à destination de la restauration collective du territoire.

Nous vous invitons vivement à y participer. Inscrivez-vous vite ! - voir lien dans l'article ci-dessous.

Une alternative devant laquelle il n'y a pas à hésiter, comme le CPTG ne manquera pas de le rappeler aux candidats lors des prochaines échéances électorales !

## Au sommaire de l'Écho du 27 mars

ZADimanche le 30 mars 2025.....	2
Un petit retour sur l'AG du CPTG du samedi 15 mars 2025.....	3
Colloque sur le foncier agricole et sur la transition écologique et alimentaire, organisé le 3 avril de 9h à 13h à l'Assemblée Nationale.....	4
La situation sur le Triangle : Pour le maire de Gonesse Jean-Pierre Blazy : pas de logistique autour de la gare du Triangle de Gonesse.....	5
Modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de Gonesse : une modification du P.L.U relative à une ZAC annulée !.....	6
Consultation publique sur « la démarche d'étude d'impact selon l'approche équilibrée de l'aéroport de Paris – Charles-de-Gaulle ».....	6
Action du CPTG du 22 mars avec la Coordination des luttes locales d'IDF.....	7
Enquête publique relative au Plan des mobilités Île-de-France 2030 - PDMIF.....	8
Villiers-le-Bel : un avenir maintenu à trois collèges ?.....	9
Agenda militant : Appel à mobilisation contre les pesticides à Paris le samedi 5 avril - 14 h.....	10

## ZADimanche le 30 mars 2025

*Attention au changement d'heure dans la nuit - à 2 h il sera 3 h*



**Retrouvons-nous pour une ZADimanche qu'on espère printanière**, en tout cas riche de nouvelles, vu l'actualité sur le Triangle. À partir de 11 h jusqu'à 16h : l'occasion pour celles et ceux qui ne sont pas encore venu·es, de le découvrir et de passer un moment convivial avec celles et ceux qui le défendent, ZADimanche après ZADimanche, et qui sont heureux-ses à cette occasion de nouer de nouveaux liens.

**Déroulé de la journée** : Rendez-vous à 11h à la Patte d'Oie de Gonesse, Départ vers 11 h30 en direction du chemin de la Justice - découverte du site pour celles et ceux qui ne sont pas encore venu·e·s sur le Triangle.

À 12h30, pique-nique apporté par chacun·e.

À partir de 14h, toutes les informations sur la situation de la lutte, la Cité scolaire, la gare, la ZAC...

**Accès train et bus** : RER D jusqu'à Villiers-le-Bel-Gonesse-Arnouville (20' depuis Gare du Nord) ou RER B jusqu'au Parc des Expositions (20' depuis Gare du Nord) puis, prendre le bus 20 arrêt Patte d'Oie - Triangle de Gonesse (« arrêt à la demande »)

**À vélo et en voiture** : remonter l'avenue du 12<sup>e</sup> Régiment de Cuirassiers à Gonesse jusqu'au Carrefour de la Patte d'Oie, puis suivre le chemin de la Justice GPS : 48°58'58.4"N 2°28'16.2"E **Et si vous êtes perdu·es** : 06 76 90 11 62.

---

## Un petit retour sur l'AG du CPTG du samedi 15 mars 2025



L'assemblée générale ordinaire du CPTG s'est tenue le samedi 15 mars à Villiers-le-Bel en présence de 31 adhérent·es et de 21 représenté·es. Les rapports d'activité et financier ont été votés à l'unanimité, ainsi que l'élection des membres du Conseil d'administration.

**Nous avons eu le plaisir de voir - ou de revoir - le très court-métrage (5 mn) de Romain Charoussat "Terres résistantes"** avec comme unique "acteur" notre ancien vice-président, Jean-Yves Souben... en déambulation sur le Triangle un jour de mauvais temps du mois d'octobre !

**Puis, nous avons pu admirer un autre court-métrage, performé, par Catherine Radosa, tourné en Espagne, sur la ceinture maraîchère** créée à proximité de l'aéroport de Barcelone, suivi d'une interview très intéressante de Olivier Ramon, agriculteur installé là-bas depuis plus de 10 ans.

**Ce film a lancé la discussion sur l'action du CPTG pour les mois à venir** pour continuer à sensibiliser contre l'absurdité de l'installation de la Cité scolaire sur le Triangle. Le CPTG continuera également ses actions, avec ses différents partenaires, tant sur le terrain qu'auprès des élus, ainsi qu'en justice, pour préserver les terres du Triangle qui sont d'une rare fertilité !

**Pensez à adhérer ou à renouveler votre adhésion au CPTG**

**Plus que jamais, nous avons besoin de vous** : où que vous soyez, à Gonesse, dans le Val d'Oise, en Île de France, en France nous avons besoin de vous.

<https://www.helloasso.com/associations/cptg>

Le Triangle de Gonesse a été préservé de la destruction par EuropaCity. Nous devons le préserver dans les mois qui viennent de la spéculation foncière par la logistique tout camion, pour défendre le projet alternatif AgriParis Seine de production de denrées bio destinées à la restauration collective.

---

## Colloque sur le foncier agricole et sur la transition écologique et alimentaire, organisé le 3 avril de 9h à 13h à l'Assemblée Nationale



Colloque sur le foncier agricole organisé par la députée Les Écologistes Lisa BELLUCO et le député du Parti Socialiste Dominique POTIER avec la participation de sept organisations dont le Collectif pour le Triangle de Gonesse.

Audrey PULVAR, Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'alimentation durable, de l'agriculture et des circuits courts interviendra sur AgriParis Seine.

Ce colloque est organisé à la suite de l'adoption de la « Loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture », votée le 25 février 2025.

Il a pour objectif de promouvoir auprès des députés les objectifs de la coalition foncière :

- la préservation et l'amélioration des fonctions écologiques des espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- le développement de la démocratie en matière de gestion de foncier (démocratie foncière) ;
- le partage de la « terre » avec des rémunérations décentes des actifs agricoles ;
- la création de la valeur ajoutée et de l'emploi par unité de surface.

**La maîtrise du foncier est en effet cruciale** afin que, comme nous le souhaitons, une agriculture paysanne et biologique soit appelée à s'installer sur les terres du Triangle de Gonesse, à la place de l'artificialisation de ces terres.

**La restauration collective, promue par la loi Egalim, est le principal levier** permettant l'usage agricole de ces terres pour le bénéfice alimentaire, sanitaire et écologique de notre territoire.

C'est pourquoi le CPTG, en lien avec les associations organisatrices, participera à la table ronde de ce colloque intitulée **"Quelle régulation foncière pour atteindre l'objectif de 500 000 agricultrices et agriculteurs et réaliser la transition écologique et alimentaire ?"**

Outre la question foncière, cet événement sera l'occasion d'aborder le rôle que l'association de coopération territoriale AgriParis Seine peut jouer dans la reprise des terres que nous défendons. Cette association, créée en juillet 2023, unit les forces de sept acteurs ou collectivités, dont Paris, pour réduire l'impact de la production alimentaire sur l'environnement. Le but est aussi d'améliorer la restauration collective parisienne.

C'est un objectif que le CPTG veut voir étendu au-delà de Paris et les terres du Triangle de Gonesse y ont toute leur place.

**Inscrivez-vous rapidement à ce colloque qui promet d'être passionnant** et riche d'informations centrales pour la lutte en faveur des terres que nous menons. Nous vous y attendons nombreuses et nombreux !

Le lien pour l'inscription, si vous ne l'avez pas encore fait, est [ici](#)

---

## **La situation sur le Triangle : Pour le maire de Gonesse Jean-Pierre Blazy : pas de logistique autour de la gare du Triangle de Gonesse**

Dans l'éditorial de l'Écho du Triangle de février, nous écrivions « Par-delà la cité scolaire sous les avions, entrepôts de logistique, voire datacenters menacent le patrimoine agricole du Triangle de Gonesse. » Nous reviendrons régulièrement sur cette menace.

Pourquoi cette menace ? La Cité scolaire qui ne devrait pas être implantée sur le Triangle occuperait seulement 5 ha. Actuellement, il n'y a aucun autre projet pour bétonner la centaine d'ha : le métro express, la ligne 17 nord, la gare ne suffisent pas ; pour une ZAC, il faut des accès routiers qui n'ont pas été prévus. Ce n'est pas suffisant pour réaliser la ZAC du Triangle de Gonesse.

Depuis qu'en septembre 2024 le préfet a rendu officielle l'annulation de la ZAC de 300 ha et la création en 2025 d'une nouvelle ZAC de 120 ha limitée au sud par le BIP (RD 170, voie rapide de 2 fois 2 voies) : un accès routier est rendu possible à peu de frais, de quoi attirer les investisseurs de la logistique.

**Ceux qui ont espéré dans les annonces d'EuropaCity, laisseront-ils détruire le patrimoine agricole de Gonesse par des entrepôts ?**

Une délégation du CPTG a posé cette question le 21 mars lors d'un rendez-vous au maire de Gonesse, Jean-Pierre Blazy. Sa réponse a été "certainement pas" .

Ce n'est pas un renoncement à l'urbanisation mais, c'est un premier point d'accord avec le CPTG. C'est nouveau ! **À un an de l'élection municipale, la même question sera posée à tous les candidats à Gonesse, autour de Gonesse, jusqu'à Paris.**

Pour le CPTG, l'alternative à l'urbanisation est la transformation de l'agriculture, pour produire des denrées bio dont la restauration collective à Gonesse et en Île-de-France a besoin avec la création d'AgriParis Seine.

\*\*\*\*\*

## Modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de Gonesse : une modification du P.L.U relative à une ZAC annulée !

Nous vous l'avions annoncé dans l'Écho du Triangle du mois de février : du 27 février au 28 mars, la commune de Gonesse organisait une enquête publique relative à la modification n°4 du PLU. L'objectif de cette modification est de permettre aux abords de la gare la construction d'équipements d'intérêt collectif et de service public, autrement dit la construction de la Cité scolaire.

Dans son avis, le CPTG a saisi cette occasion pour rappeler que le Triangle de Gonesse n'était pas un site pouvant accueillir une Cité scolaire avec internat en raison du plan d'exposition au bruit (PEB) des aéroports de Roissy et du Bourget.

Mais en tout premier point, **le CPTG s'interroge sur l'intérêt de cette enquête publique, après l'annulation de la ZAC du Triangle de Gonesse et de sa légalité** : la concertation préalable a été organisée du 19 juin au 29 septembre 2023. Depuis plus d'un an, le conseil municipal a approuvé le bilan de la concertation, lors de la séance du 6 novembre 2023.

En effet, fin septembre 2024, par arrêté préfectoral, la ZAC du Triangle de Gonesse sur une emprise de 300 ha de terres agricoles a été annulée. Une nouvelle ZAC d'une emprise de l'ordre de 110 ha est en cours de création et devrait faire l'objet d'une enquête publique au deuxième semestre de 2025. **De cette annulation de la ZAC, il en résulte qu'à la date actuelle, la modification n°4 du PLU est relative à une ZAC de 300 ha qui n'existe plus !**

**Il serait plus cohérent de connaître le dossier de création de la nouvelle ZAC** et les conséquences qui doivent en découler pour le PLU : nécessité ou pas d'une simple modification du PLU ou d'une révision, simplifiée ou non, du PLU.

Malheureusement, ce n'est pas la première incohérence concernant le Triangle de Gonesse !

Lire l'avis [ici](#).

---

## Consultation publique sur « la démarche d'étude d'impact selon l'approche équilibrée de l'aéroport de Paris – Charles-de-Gaulle »

En juillet 2023, les Études d'Impact selon l'Approche Équilibrée (EIAE) sur plusieurs grands aéroports européens ont été organisées. **L'État, via le Préfet du Val-d'Oise, a lancé en 2024 une Étude d'Impact selon l'Approche Équilibrée (EIAE) de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle**, principal aéroport européen en termes de passagers et de fret, dans l'objectif de limiter les nuisances sonores aériennes.

En plus de l'interdiction de certaines catégories d'avions bruyants, **elles doivent déboucher sur des restrictions d'exploitation fixées par arrêté ministériel**, afin de réduire les nuisances sonores et leur impact sur la santé publique d'ici 2030.

Or, le scénario de croissance du trafic d'ADP (Aéroports de Paris) annonce, selon des projections officielles, 522 000 mouvements d'avions en 2030, un niveau supérieur à 2019 (504 839) et largement au-dessus de 2024 (466 542).

La consultation publique du 23 décembre 2024 au 14 mars 2025, prorogée au 18 mars 2025, a été ouverte pour recueillir l'avis des citoyen.nes sur les scénarios de restriction à mettre en place sur les nuisances sonores aériennes de façon à préserver notre qualité de vie.

Il est cependant à noter que les Communautés d'agglomération de Roissy Pays de France et Plaine Vallée n'ont pas relayé l'information sur leur site internet ou via leurs réseaux de communication. De même, très peu de communes de nos territoires en ont informé leurs administré.es, ce qui est fort regrettable. Pourtant, les élus locaux ont un rôle-clé à jouer pour ces territoires qui sont les premiers impactés par ces nuisances et dont les habitant.es en sont les premières victimes.

**Rappelons que l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle est l'aéroport européen avec le plus de vols de nuit - 170 décollages et atterrissages nocturnes en moyenne chaque nuit - et que les nuisances sonores sont un enjeu de santé publique majeur : le risque de maladies cardiovasculaires est 28 % plus élevé chez les riverains d'aéroports.**

Sur le territoire de CARPF - Communauté d'agglomérations Roissy-Pays-de-France - il est à noter que la municipalité d'Ecouen est l'une des seules à avoir relayé de façon récurrente l'information et accueilli en sa mairie une réunion publique le mardi 11 mars à 19 h 00 organisée à l'initiative du député Romain ESKENAZI, de la maire Catherine DELPRAT, et en collaboration avec les associations environnementales et de défense de notre cadre de vie du territoire (ADVOCNAR, AREC 95 et l'association nationale d'élu.es « Ville et Aéroports » présidée par Jean-Pierre Blazy, maire de Gonesse, une des villes situées au plus près des pistes, à environ 5 kilomètres de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle).

Le CPTG avec quatre de ses membres était présent à cette réunion. Nous avons participé à cette consultation publique en envoyant notre contribution.

Pour lire l'avis du CPTG, c'est [ici](#).

## Action du CPTG du 22 mars avec la Coordination des luttes locales d'IDF



**Le 22 mars, les collectifs et associations de la coordination des luttes locales d'Île-de-France ont mené des actions d'affichages de "non-permis" de construire, sur une vingtaine de sites, pour manifester leur opposition à des projets néfastes autorisés par la politique régionale et mis en œuvre par des collectivités locales ou l'État.**

Faisant suite à l'arrêté n°95-2024-09-09-02 portant décision de création d'une « Circonscription pour des Alternatives Concertées (C.A.C.) » à Gonesse du 9 septembre 2024 – voir le document [ici](#) - resté sans effet, le CPTG a décidé de participer à l'action collective de plusieurs associations et collectifs membres de la Coordination des luttes locales d'Île de France ce samedi 22 mars 2025.

**Cette action visait à contester des permis de construire de divers équipements :**

- destructeurs des espaces naturels et agricoles et de biodiversité, sous de faux prétextes économiques,
- augmentant les risques d'îlots de chaleur,
- entraînant des nuisances pouvant constituer des risques pour la santé des habitants du territoire.

**Aussi, le CPTG a apposé sur le Triangle deux panneaux de « NON AU PERMIS DE CONSTRUIRE », existant ou à venir :**

- **L'un concernant la création d'une gare sur le Triangle de Gonesse**, en plein champ, loin des habitants et « cheval de Troie » de la bétonisation du Triangle sur ses terres agricoles d'une exceptionnelle qualité.
- **L'autre, l'installation d'une cité scolaire à côté de cette gare**, pour 2300 élèves, avec un internat de 200 places et 20 logements de fonction, sur un site interdit à l'habitat permanent du fait des grandes nuisances sonores puisque se situant en bout de pistes des aéroports de Roissy et du Bourget.

**Retrouvez ces actions de la Coordination des luttes locales d'Île-de-France :**

- sur Facebook : <https://www.facebook.com/groups/4319146464979056>
- sur la page actu du site de la coordination : <https://ferme.yeswiki.net/coordoidf/?Actu>

## Enquête publique relative au Plan des mobilités Île-de-France 2030 - PDMIF



Une enquête publique relative au Plan des mobilités en Île-de-France (PDMIF) élaborée par Île-de-France Mobilités (IDFM) et arrêtée par le Conseil régional d'Île-de-France a lieu du 28 février au 31 mars 2025 à minuit.



Lors de la réunion publique du 13 mars 2025 à l'Hôtel de la Région Île-de-France, IDFM a expliqué que le PDMIF se terminerait en 2030 parce qu'après, les lignes de métro du Grand Paris Express (GPE) auront été mises en service, tout en faisant remarquer qu'elle n'était pas responsable de la construction du réseau du GPE, mais de son exploitation.

Le public peut transmettre ses observations aux commissaires enquêteurs par Internet ou lors des permanences tenue dans des villes de tous les départements franciliens. Le CPTG rendra des observations.

#### Liens utiles :

- **Plan des mobilités en Île-de-France 2030** : <https://www.iledefrance.fr/toutes-les-actualites/plan-des-mobilites-en-ile-de-france-en-route-vers-le-bas-carbone>
- **site Internet de l'enquête publique** : <https://www.registre-numerique.fr/pdmif2030>

## Villiers-le-Bel : un avenir maintenu à trois collèges ?

Le 21 février 2025, la municipalité de Villiers-le-Bel a publié, sur son site, un communiqué de presse conjoint avec le Département, annonçant un accord commun pour le devenir des deux collèges de la ville mis en balance depuis plusieurs semaines : le maintien du projet du futur collège du Noyer Verdelet et une clause de revoyure pour le collège Saint-Exupéry.

Mais revenons un peu en arrière pour mieux comprendre la situation : il faut dire que les rebondissements ont été bien nombreux depuis le début de l'année...

Voir l'historique [ici](#) :

« *Aujourd'hui, au vu des chiffres d'occupation actuelle, le conseil départemental considère que trois collèges sont suffisants pour assurer des conditions d'apprentissage adaptées, équitables et préparer les évolutions démographiques et urbaines à venir* », explique-t-il dans le communiqué. Son avenir est donc en sursis. Une « clause de revoyure » est prévue pour permettre « le maintien du collège Saint-Exupéry si les effectifs le nécessitaient à moyen terme à Villiers-le-Bel ». Par ailleurs, il est toujours envisagé d'y accueillir les élèves de la cité scolaire internationale, le temps de sa livraison en 2028. On se demande dans quelles conditions, si la réhabilitation n'est pas garantie !

**Nous ne pouvons plus faire confiance à un département qui fait la pluie et le beau temps et ne respecte pas ses engagements** : il accroît toujours plus les capacités d'accueil des collèges de la ville (établissements pourtant localisés en Réseaux d'Éducation prioritaire) sans tenir compte de l'IPS (Indice de positionnement social), des difficultés matérielles et/ou d'enseignement de ces établissements.

Le Conseil départemental a fait un accord avec la Région, sans concertation aucune avec les élu-es et la population, pour anticiper l'accueil des élèves d'une cité scolaire dont l'emplacement a été décidé arbitrairement par Jean Castex, Premier ministre, en mai 2021, au détriment des élèves du territoire qui ont besoin d'établissements d'enseignement secondaire et d'un lycée agricole au plus près des habitations.

**Le CPTG a toujours exprimé sa réprobation face à ces décisions autoritaires prises sans concertation et maintient sa demande d'envisager d'autres sites plus appropriés pour la construction de la Cité scolaire internationale.**

## Épilogue :

C'est donc un retour en arrière. La municipalité a cédé au chantage du collège flambant neuf en acceptant ce qu'elle avait toujours refusé : 3 collèges à capacité d'accueil de 800 élèves chacun sur son territoire au lieu de 4 pour 600 élèves chacun. La clause de revoyure n'est, semble-t-il, qu'un moyen de faire patienter encore une fois de plus pour d' hypothétiques travaux en vue d'une ouverture peu probable. Nous l'avons déjà expérimenté depuis 2018 sur le collège Saint-Exupéry et ne croyons plus aux belles promesses du Département.

**Nous ne pouvons que constater un désintérêt profond des institutions pour les conditions de scolarisation des élèves de l'est du Val d'Oise**, que ce soit pour les établissements de Villiers-le-Bel ou la Cité scolaire prévue sur le Triangle de Gonesse, leur sort étant ballotté au gré des revirements d'ordre politique ou au profit de petits calculs électoraux.

Nous n'en démordons pas : l'aberrante Cité scolaire sur le Triangle ne doit pas sortir de terre !

## Agenda militant : Appel à mobilisation contre les pesticides à Paris le samedi 5 avril - 14 h



"Marche vivante pour un printemps bruyant" organisée par Scientifiques en rébellion, XR et de nombreuses organisations, dont le CPTG.

**Marche à l'occasion de la journée mondiale de la santé pour dénoncer les impacts catastrophiques et généralisés des pesticides sur la santé humaine et sur l'effondrement de la biodiversité**

**Parcours** : la marche partira à 14 h 00 du Muséum National d'Histoire Naturelle pour aller jusqu'au Ministère de la santé. **Le CPTG donne rendez-vous derrière sa banderole.**

---

## Contacts

CPTG : Bernard LOUP 06 76 90 11 62  
[ouiauxterresdegonesse@gmail.com](mailto:ouiauxterresdegonesse@gmail.com) [ouiauxterresdegonesse.fr](http://ouiauxterresdegonesse.fr)

---

Pour les journalistes, notre site met à disposition des chiffres, vidéos, des dossiers thématiques et des photos libres de droit et réutilisables. Vous trouverez aussi l'historique des communiqués de presse.

[Consultez nos Communiqués de Presse](#)

---

[FAIRE UN DON](#)

[ADHÉREZ](#)

---

**Retrouvez-nous sur internet  
et faites-nous connaître dans vos réseaux**



---

Ce courriel a été envoyé par CPTG 34 rue Gambetta 95400 Villiers le Bel

---



Orchys pyramidalis – photo prise sur le Triangle en mars 2021